

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 14 novembre 2016 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Alexander Tomeo – district #3
Dominick Giguère – district #4
Normand Clermont – district #5
Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

Absence motivée :

Robert Kennedy – district #2

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 11 octobre, 1^{er} et 8 novembre 2016
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2016

ADMINISTRATION

- 4.- Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité de Pointe-Calumet/adoption
- 5.- Liste des contrats conclus par la municipalité depuis le dernier rapport du maire/adoption
- 6.- États financiers comparatifs pour le second semestre de l'exercice financier 2016/adoption
- 7.- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 8.- Calendrier des séances du conseil/adoption
- 9.- Fondation Hôpital Saint-Eustache/contribution
- 10.- Réclamation/bris d'irrigation automatique lors des travaux de pavage/autorisation
- 11.- Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides/transport régulier/prévisions budgétaires 2017/adoption
- 12.- Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides/transport adapté/prévisions budgétaires 2017/adoption
- 13.- PG Solutions/contrats d'entretien des logiciels/autorisation

LOISIRS

- 14.- Acquisition et installation d'une unité de toit – chauffage et climatisation – gymnase du Centre communautaire Albert-Cousineau/coût des travaux/autorisation de paiement
- 15.- Adik Cheer All Stars/levée de fonds/autorisation
- 16.- Les Chevaliers de Colomb/paniers de Noël/contribution financière
- 17.- Les Chevaliers de Colomb/guignolée/barrages routiers/autorisation
- 18.- Travaux d'aménagement cyclable correspondant au tracé de la Vagabonde, entre la 60^e Avenue jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac/décompte progressif #2/autorisation de paiement

VOIRIE

- 19.- Travaux de pavage sur diverses rues/décompte progressif #1/autorisation de paiement
- 20.- Travaux de pavage sur diverses rues/honoraires professionnels/surveillance partielle des travaux/autorisation de paiement
- 21.- Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures/honoraires professionnels/services professionnels/autorisation de paiement
- 22.- Liste des employés syndiqués engagés pour la saison hivernale 2016-2017/adoption

URBANISME

- 23.- Avis de motion/règlement 308-65-16 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin d'ajouter des dispositions particulières visant les garages privés implantés sur des lots de 1 500 mètres carrés et plus
- 24.- Adoption/projet de règlement 308-65-16 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin d'ajouter des dispositions particulières visant les garages privés implantés sur des lots de 1 500 mètres carrés et plus

HYGIÈNE DU MILIEU

- 25.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/cahier des prévisions budgétaires pour l'année financière 2017/adoption
- 26.- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes/cahier des prévisions budgétaires pour l'année financière 2017/adoption
- 27.- Tricentris – Tri, transformation, sensibilisation/renouvellement de l'entente/autorisation de signature
- 28.- Tricentris – Tri, transformation, sensibilisation/délégué/nomination
- 29.- Constantin Service Appareils Ménagers Inc./récupération des halocarbures/entente 2017/autorisation de signature

SÉCURITÉ

- 30.- Régie de police du Lac des Deux-Montagnes/prévisions budgétaires pour l'année financière 2017/adoption
- 31.- Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc./droit de passage – piste cyclable/autorisation
- 32.- Avis de motion/règlement 436-02-16 amendant le règlement numéro 436-09 concernant la prévention sur les incendies
- 33.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 34.- Communication du maire
- 35.- Communication des conseillers
- 36.- Période de questions
- 37.- Levée de la séance

16-11-216

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 11 OCTOBRE, 1^{ER} ET 8 NOVEMBRE 2016

16-11-217 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE les procès-verbaux des 11 octobre, 1^{er} et 8 novembre 2016 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

16-11-218 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2016

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 octobre 2016 au montant de 107 459,30 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 octobre 2016 au montant de 777 785,46 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En ma qualité de maire de la Municipalité de Pointe-Calumet et conformément à l'article 955 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous soumettre le présent rapport concernant la situation financière de notre Municipalité.

Je traiterai dans ce rapport des points suivants :

- États financiers 2015
- Rapport de l'auditeur externe sur les derniers états financiers
- Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018
- Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours
- Traitement des élus municipaux
- Contrats municipaux
- Orientations du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations

États financiers 2015

Au cours de l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2015, la Municipalité a comptabilisé des revenus de l'ordre de 7 030 741 \$ contre des dépenses et affectations de 6 657 692 \$, laissant un surplus de l'exercice de 373 049 \$.

Ce surplus est attribuable à la mise en régie intermunicipale du service de police et à l'aqueduc. Ces sommes ont été affectées à des fonds réservés afin de pourvoir aux dépenses futures.

Dernier rapport de l'auditeur externe

La firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., auditeur externe, a confirmé dans son rapport que l'état consolidé de la situation financière, les états consolidés des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie, représentent pour l'exercice financier clos à cette date, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Pointe-Calumet au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Programme triennal d'immobilisations – année 2016

Pour couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la Municipalité, le budget a été adopté à 6 587 048 \$.

Également, le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 contient plus de vingt (20) projets, pour des coûts estimés à plus de 4 millions de dollars. Ces projets concernent divers services municipaux et permettent une planification temporelle des différents investissements à venir.

Administration

L'année 2016 a permis la continuité de plusieurs dossiers administratifs. Parmi ceux-ci, mentionnons l'acquisition d'un logiciel de gestion de contenu ainsi que la numérisation de tous les plans des infrastructures existants et construits depuis la création de la Municipalité. Le logiciel nous permet de les consulter plus facilement et aussi de réduire l'archivage de plusieurs documents papier.

En adoptant cette nouvelle pratique de travail, la Municipalité emboîte le pas vers une réduction significative de son empreinte sur l'environnement en incitant ses employés à adopter de nouvelles habitudes plus écoresponsables. De plus, ce virage concerne le transfert de l'expertise théorique et pratique acquise au fil des ans.

Nous avons mis en ligne, en janvier dernier, un nouveau site Internet. Arborant une interface jeune et actuelle, il présente une information mieux structurée pour faciliter la recherche sur des sujets particuliers ou toute information destinée aux citoyens.

Sécurité publique

En ce qui concerne le service des incendies, nous procédons actuellement à l'achat de radio de communication de technologie P25 afin de communiquer avec la Centrale 911 ainsi que les services incendies environnants pour faciliter la réponse multicaserne qui est en fonction depuis le début de l'année sur tout le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

Au niveau de la sécurité civile, nous effectuons la mise à jour du plan de mesures d'urgence afin que celui-ci reflète bien notre réalité et, également, de s'assurer d'avoir en main les éléments nécessaires aux opérations de mesures d'urgence sur notre territoire.

Réseau routier

Nous avons réalisé en 2016 des améliorations au réseau routier. En effet, la Municipalité a procédé à la réfection du pavage et l'ajout de puits absorbants sur diverses rues du territoire. Cependant, certains projets ont dû être reportés en attendant l'approbation du Plan d'Intervention par la direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, également, l'obtention des certificats d'autorisation provenant du ministère de l'Environnement pour ces mêmes projets.

Parcs et espaces verts

L'année 2016 a permis la concrétisation d'un projet de réaménagement du sentier cyclable et pédestre « La Vagabonde », et ce, en collaboration avec le gouvernement du Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal et la Municipalité. Ces travaux subventionnés au 2/3 font partie intégrante du Réseau vélo métropolitain dont la première composante relie Oka à Mont-Saint-Hilaire d'une longueur de 144 km et nous ont permis d'élargir le sentier à 3 mètres sur toute sa longueur.

Nous avons finalisé la première phase de remplacement du système de climatisation et chauffage au Centre communautaire Albert-Cousineau. La dernière phase sera complétée en 2017.

Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

Aux termes de l'exercice financier 2016, nous prévoyons terminer l'année dans le respect des paramètres budgétaires dûment établis lors de l'élaboration du dernier budget.

Traitement des élus municipaux

Toujours en conformité avec les exigences législatives, je vous informe que la rémunération annuelle du maire et des conseillers, et l'allocation de dépenses s'établissent pour l'année 2016 comme suit :

Le maire

| | |
|--|-----------|
| Salaire de base : | 21 101 \$ |
| Allocation de dépenses : | 10 550 \$ |
| Rémunération de base de la MRC de Deux-Montagnes : | 3 671 \$ |
| Allocation de dépenses de la MRC de Deux-Montagnes : | 1 836 \$ |

Les conseillers municipaux

| | |
|--------------------------|----------|
| Salaire de base : | 7 034 \$ |
| Allocation de dépenses : | 3 517 \$ |

Président du conseil

| | |
|------------------------|--------|
| Rémunération de base | 117 \$ |
| Allocation de dépenses | 59 \$ |

| | |
|--|--------|
| Rémunération de base versée au maire suppléant en l'absence du maire : | 176 \$ |
| Allocation de dépenses : | 88 \$ |

Comité, commission ou Régie

| | |
|------------------------|--------|
| Rémunération de base | 105 \$ |
| Allocation de dépenses | 53 \$ |

Contrats municipaux

Conformément à l'article 955 du Code municipal, une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclus du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ sont disponibles au service de la greffe ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.pointe-calumet.ca

Orientations du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations

L'élaboration du budget 2017 est en préparation ainsi que le programme triennal d'immobilisations des années 2017-2018-2019.

Un nouveau rôle triennal a été déposé à la fin d'octobre et il sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. Des visites intérieures et extérieures ont été faites sur tous les immeubles de notre territoire et nous constatons une hausse moyenne de 4,5 % des propriétés.

En terminant, je vous invite à l'adoption du budget de la Municipalité de Pointe-Calumet qui sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue à la salle du conseil le **mardi 13 décembre 2016 à 20 heures**. Tous les détails relatifs au prochain budget seront disponibles ainsi que l'impact sur le prochain compte de taxes.

DENIS GRAVEL, maire

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET/ADOPTION

16-11-219

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE les prévisions budgétaires au 31 décembre 2016 et les projections pour l'année 2017, suivant l'énoncé du rapport du maire ci haut, soient adoptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-220

LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LA MUNICIPALITÉ DEPUIS LE DERNIER RAPPORT DU MAIRE/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE conformément à l'article 955 du Code Municipal du Québec, la liste des contrats conclus par la municipalité depuis le dernier rapport du maire, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-221

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS POUR LE SECOND SEMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2016/ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, au cours de chaque semestre, deux états comparatifs sont déposés au conseil. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent. Le second compare les revenus et dépenses réalisés et ceux prévus par le budget de l'exercice courant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance et analysé ces rapports;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE les états financiers comparatifs des revenus et dépenses du second semestre de l'exercice financier 2016, datés du 31 octobre 2016, soient adoptés tels que présentés. L'état des revenus et dépenses est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-222

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

DE prendre acte du dépôt au 14 novembre 2016 des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : Denis Gravel, Serge Bédard, Alexander Tomeo, Dominick Giguère, Normand Clermont et Marie-Claude Galland Prud'Homme, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-223

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL/ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront dorénavant le 2^e mardi de chaque mois et qui débiteront à 20h :

- | | |
|--------------|----------------|
| ▪ 10 janvier | ▪ 11 juillet |
| ▪ 14 février | ▪ 8 août |
| ▪ 14 mars | ▪ 12 septembre |
| ▪ 11 avril | ▪ 10 octobre |
| ▪ 9 mai | ▪ 14 novembre |
| ▪ 13 juin | ▪ 12 décembre |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-224

FONDATION HÔPITAL SAINT-EUSTACHE/CONTRIBUTION

ATTENDU QUE la Fondation Hôpital Saint-Eustache (FHSE) existe depuis 1990 et a pour mission de soutenir l'hôpital de Saint-Eustache en permettant l'acquisition d'équipements de haute technologie qui, autrement, ne sont pas financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE la municipalité s'engage à verser une contribution volontaire de 500\$ à la Fondation Hôpital Saint-Eustache, afin de la soutenir dans la réalisation de sa mission, tout en contribuant au développement et au maintien de la qualité des services de l'hôpital de Saint-Eustache.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCLAMATION/BRIS D'IRRIGATION AUTOMATIQUE LORS DES TRAVAUX DE PAVAGE/AUTORISATION

16-11-225

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a reçu une demande de réclamation d'un résident concernant un bris d'irrigation automatique survenu à sa résidence sur le boulevard Proulx, lors des travaux de pavage;

ATTENDU le rapport d'incident et les recommandations de Monsieur Pascal Surprenant, chargé de projet pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le remboursement de la réclamation, datée du 12 octobre 2016, concernant l'incident survenu sur le boulevard Proulx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-226

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES/TRANSPORT RÉGULIER/PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017/ADOPTION

ATTENDU QUE le Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides a dressé un budget pour le transport régulier pour l'exercice financier 2017, lequel a été adopté par les municipalités du CITL;

ATTENDU QUE l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), applicable au conseil en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (L.R.Q., c.C-60.1), dispose que le budget du conseil doit être adopté par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil municipal adopte, pour l'exercice financier 2017 du Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides, le budget ci-joint;

QUE la contribution de la municipalité, à répartir selon les termes de l'entente constituant le CITL, soit payée au CITL le premier du trimestre.

QUE tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q., c.D-7).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES/TRANSPORT ADAPTÉ/PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017/ADOPTION

16-11-227

ATTENDU QUE le Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides a dressé un budget pour le transport adapté pour l'exercice financier 2017, lequel a été adopté par les municipalités du CITL;

ATTENDU QUE l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), applicable au conseil en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (L.R.Q., c.C-60.1), dispose que le budget du conseil doit être adopté par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le conseil municipal adopte, pour l'exercice financier 2017 du Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides, le budget ci-joint;

QUE la contribution de la municipalité, à répartir selon les termes de l'entente constituant le CITL, soit payée au CITL le premier du trimestre.

QUE tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q., c.D-7).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-228

PG SOLUTIONS/CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOGICIELS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE la directrice générale, Madame Chantal Pilon, soit autorisée à renouveler les contrats d'entretien des logiciels avec la firme PG Solutions, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et pour la somme totale de 34 659,22 \$ incluant les taxes, répartie comme suit :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Administration : | 18 850,15 \$ |
| Administration-Accès-cité : | 4 800,21 \$ |
| Urbanisme : | 11 008,86 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-229

ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE TOIT – CHAUFFAGE ET CLIMATISATION – GYMNASE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT-COUSINEAU/COÛT DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement de 28 376,10 \$ (taxes incluses) à la firme Ventilation D. Lacoste 2011, lequel représente le coût pour la réalisation de 75 % des travaux, dans le cadre de l'acquisition et l'installation d'une unité de toit, chauffage et climatisation, dans le gymnase du Centre communautaire Albert-Cousineau.

La présente dépense est assumée par une appropriation du fonds de roulement pour un terme de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-230 ADIK CHEER ALL STARS/LEVÉE DE FONDS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le club de cheerleading ADIK Cheer All Stars à circuler dans les rues de Pointe-Calumet, le 19 novembre prochain de 9h à 17h, afin d'effectuer une levée de fonds pour leurs compétitions, en ramassant des bouteilles et canettes vides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-231 LES CHEVALIERS DE COLOMB/PANIERS DE NOËL/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'UN montant de 500 \$ soit octroyé à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, pour la préparation de paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-232 LES CHEVALIERS DE COLOMB/GUIGNOLÉE/BARRAGES ROUTIERS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'ENTÉRINER l'autorisation à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, à faire des barrages routiers le 5 novembre 2016, dans le cadre d'une levée de fonds pour la guignolée 2016.

Les emplacements des barrages sont les suivants :

- Montée de la Baie et rue André-Soucy;
- 13^e Avenue;
- 48^e Avenue;
- 59^e Avenue (au niveau de la piste cyclable).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE CORRESPONDANT AU TRACÉ DE LA VAGABONDE, ENTRE LA 60^E AVENUE JUSQU'À LA LIMITE DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC/DÉCOMPTE PROGRESSIF #2/AUTORISATION DE PAIEMENT

16-11-233

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 25 666,36 \$ (taxes incluses), à la firme Constructions Anor (1992) inc., lequel représente le décompte progressif #2, relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre des travaux d'aménagement cyclable correspondant au tracé de la Vagabonde, entre la 60^e Avenue jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 465-16 ainsi que par une subvention gouvernementale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-234

TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES/DÉCOMPTE PROGRESSIF #1/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 146 672,02 \$ (taxes incluses), à la firme Pavages Multipro inc., lequel représente le décompte progressif #1, dans le cadre des travaux de pavage sur diverses rues.

La présente dépense est assumée, en partie, par l'appropriation de surplus accumulé non affecté ainsi que par la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-235

TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 207,24 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance partielle des travaux, dans le cadre des travaux de pavage sur diverses rues (facture # 3930).

La présente dépense est assumée, en partie, par l'appropriation de surplus accumulé non affecté ainsi que par la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES/
HONORAIRES PROFESSIONNELS/SERVICES PROFESSIONNELS/AUTO-
RISATION DE PAIEMENT

16-11-236

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 287,44 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour des services professionnels, dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures (facture # 3931).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-237

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS POUR LA SAISON
HIVERNALE 2016-2017/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE la liste des employés syndiqués engagés pour la saison hivernale 2016-2017, soit adoptée, à savoir:

Employés saisonniers syndiqués (SCFP)

| | |
|-----------------|---|
| Stéphane Albert | Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du ou vers le 12 décembre 2016; |
| Rémi Darche | Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du ou vers le 12 décembre 2016; |
| Vincent Mayer | Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du ou vers le 12 décembre 2016. |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-238

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 308-65-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS
PARTICULIÈRES VISANT LES GARAGES PRIVÉS IMPLANTÉS SUR DES
LOTS DE 1 500 MÈTRES CARRÉS ET PLUS

Avis de motion est donné par le conseiller Normand Clermont, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91;

Ce règlement aura pour effet de préciser sa réglementation actuelle concernant les garages privés détachés implantés sur les lots de grandes dimensions pour l'ensemble de son territoire;

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

ADOPTION/PROJET DE RÈGLEMENT 308-65-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES VISANT LES GARAGES PRIVÉS IMPLANTÉS SUR DES LOTS DE 1 500 MÈTRES CARRÉS ET PLUS

16-11-239

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le projet de règlement 308-65-16 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91, soit adopté ;

QUE l'avis public du projet de règlement 308-65-16 soit affiché sur le territoire de la municipalité et publié dans le journal local ;

QU'une assemblée publique de consultation dudit projet de règlement soit tenue le 6 décembre 2016 à 19h00 à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 308-65-16

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES VISANT LES GARAGES PRIVÉS IMPLANTÉS SUR DES LOTS DE 1 500 MÈTRES CARRÉS ET PLUS

ATTENDU QUE la réglementation actuelle remonte à 1991 et qu'une mise à jour doit être effectuée afin de permettre et favoriser un développement harmonieux sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite préciser sa réglementation actuelle concernant les garages privés détachés implantés sur les lots de grandes dimensions pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu du règlement de zonage numéro 308-91;

ATTENDU QU'UN avis de motion pour la présentation de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 novembre 2016 ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : L'alinéa 9 de l'article 6.8.1 du règlement de zonage numéro 308-91 est abrogé et remplacé par le suivant :

9) Revêtement de finition extérieure

Façades et vues directes de la voie publique

Les matériaux qui composeront la finition extérieure du garage doivent être identiques à ceux composant la façade du bâtiment principal. Le pourcentage des différents matériaux choisis doit être similaire à l'existant afin d'obtenir une finition harmonieuse et esthétique.

ARTICLE 2 :

L'alinéa 10 de l'article 6.8.1 du règlement de zonage numéro 308-91 est abrogé et remplacé par le suivant :

10) Un garage privé isolé doit respecter les normes suivantes :

Superficie :

La superficie d'implantation au sol du garage doit être inférieure au bâtiment principal.

Pour un lot inférieur à 1 500 mètres carrés :

- La superficie maximale est fixée à 90 mètres carrés (968 pieds carrés).

Pour un lot égal ou supérieur à 1 500 mètres carrés :

- La superficie maximale est fixée à 9% de la superficie du lot.

Hauteur :

- Le nombre d'étages maximal est de 1;
- La hauteur maximale totale est de 7,62 mètres (25') mais elle doit être inférieure à la hauteur du bâtiment principal;
- La hauteur maximale des murs est limitée à 3,96 mètres (13');
- La hauteur maximale des portes de garage est limitée à 3,05 mètres (10').

Restrictions :

- Aucun équipement sanitaire permanent n'est autorisé à l'intérieur d'un garage;
- Aucune porte ou galerie ne peut être jointe à une mezzanine ou un espace de rangement du bâtiment.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

16-11-240

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/
CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
2017/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Normand Clermont

159

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, au montant de 961 625 \$, ainsi que la quote-part annuelle de la municipalité au montant de 21 335 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-241

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES/
CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
2017/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes, au montant de 404 018 \$, ainsi que la quote-part annuelle de la municipalité au montant de 17 934 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Retrait de M. Normand Clermont, conseiller du district #5. Celui-ci énonce publiquement que par souci de transparence, il ne participe pas aux discussions et décisions dudit sujet.

16-11-242

TRICENTRIS – TRI, TRANSFORMATION, SENSIBILISATION/RENOUVEL-
LEMENT DE L'ENTENTE/AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE Tricentris – tri, transformation, sensibilisation, a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée et de promouvoir la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris – tri, transformation, sensibilisation, gère trois établissements de récupération et de conditionnement des matières recyclables pour le bénéfice de municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut aussi confier à ces organismes l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le renouvellement de l'entente à intervenir avec Tricentris – tri, transformation, sensibilisation, pour la gestion des matières recyclables sur son territoire, pour une période de cinq (5) ans, allant jusqu'au 14 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reprise du siège de M. Normand Clermont.

TRICENTRIS – TRI, TRANSFORMATION, SENSIBILISATION/DÉLÉGUÉ/
NOMINATION

16-11-243 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

DE nommer Monsieur Normand Clermont, à titre de délégué, pour représenter la Municipalité de Pointe-Calumet et siéger au sein de Tricentris – tri, transformation, sensibilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-244 CONSTANTIN SERVICE APPAREILS MÉNAGERS INC./RÉCUPÉRATION
DES HALOCARBURES/ENTENTE 2017/AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QU'à l'été 2016, un projet pilote a été mis sur pied afin de disposer adéquatement des halocarbures et de faire la récupération des électroménagers usagers sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a été très satisfaite des services rendus par l'entreprise Constantin Service Inc., lors du projet pilote;

ATTENDU QUE l'entreprise Constantin Service Inc., a présenté une offre de service avantageuse pour l'année 2017;

ATTENDU QU'une entente a été conclue entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente à intervenir avec l'entreprise Constantin Service Inc., pour l'année 2017.

Cette entente s'inscrit dans le cadre de la réduction du volume des déchets et des rebuts acheminés aux sites d'enfouissement et de récupération des halocarbures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-245 RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, au montant de 9 307 200 \$, ainsi que la quote-part provisoire de la municipalité au montant de 1 239 889 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES INC./DROIT DE PASSAGE – PISTE CYCLABLE/AUTORISATION

16-11-246 Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER au Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc., un droit de passage sur la piste cyclable, soit à la hauteur de la 1^{ère} Avenue jusqu'à la 60^e Avenue à Pointe-Calumet, afin de permettre aux motoneigistes de circuler dans la continuité du sentier de la Trans-Québec 33 et ce, aux mêmes conditions que l'année précédente et sur présentation d'une preuve d'assurance responsabilité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-11-247 AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 436-02-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 436-09 CONCERNANT LA PRÉVENTION SUR LES INCENDIES

Un avis de motion est donné par le conseiller Serge Bédard, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 436-09 concernant la prévention sur les incendies, afin de modifier l'article relatif au brûlage d'herbes, de broussailles et de feux à ciel ouvert. Le Conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

16-11-248 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 20h31, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale